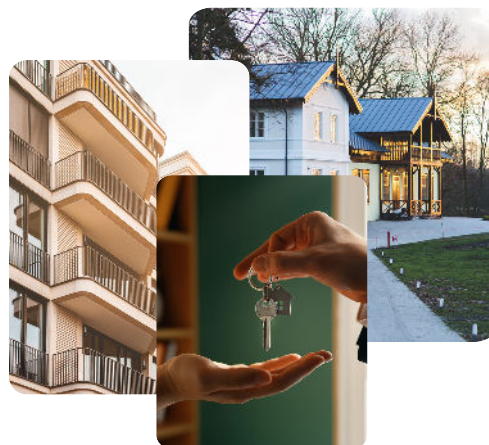


BTS Professions Immobilières

Le BTS Professions Immobilières est un diplôme d'État de Niveau 5, délivré par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Enregistré au RNCP en date du 15-12-2023, sous le numéro 38380. Informations sur les passerelles : [ici](#).



Objectifs de la formation

L'objectif du BTS PI est de préparer des professionnels capables d'évoluer dans un cadre réglementé, au cœur des métiers de la transaction, de la gestion locative et de la copropriété. Elle vise à développer des compétences permettant de conseiller, accompagner et sécuriser les projets immobiliers, qu'il s'agisse de location, d'achat, de vente ou de gestion de patrimoine. À l'issue de la formation, les diplômés sont en mesure de gérer un portefeuille de biens, de mettre en relation les différents acteurs du marché et d'intervenir à chaque étape d'un projet immobilier.

Débouchés professionnels

- Négociateur Immobilier
- Gestionnaire Locatif
- Assistant de Copropriété
- Syndic de Copropriété
- Directeur d'Agence
- Conseiller Immobilier

Poursuite d'études

Le titulaire du BTS PIM peut faire le choix d'une poursuite d'études avec un Bachelor Responsable du Développement Commercial.

Conditions d'accès

Cette formation est accessible et s'adresse à toute personne titulaire d'un diplôme du BAC, d'un titre de niveau 4 ou de tout équivalent.

Les admissions se font après validation des étapes suivantes :

- Etude du dossier d'inscription
- Entretien de motivation
- Test de positionnement
- Entretien final avec le directeur

ALTERNANCE

INITIAL

Durée de la formation

2 années de formation
1 350 heures sur le cycle

Rythme de la formation

2 jours en formation
3 jours en entreprise

Date de rentrée

Les rentrées se font, chaque année, sur le mois de septembre.

Accessibilité handicap

Nos établissements sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour toute question, veuillez contacter notre référent handicap : Martin DEMORY - 06 21 94 54 51

Tarif de la formation

Si la formation est suivie en alternance, son coût est entièrement pris en charge par l'OPCO (opérateur de compétences) de l'entreprise.

Le coût de la formation en initial est de 3 800 € par année de formation. Nous avons également la possibilité de vous proposer la mise en place d'un échancier.

Les formateurs

Nos formateurs sont des professionnels et experts issus des secteurs qu'ils enseignent au sein de notre établissement.

Ils vous accompagnent dans l'acquisition des connaissances et compétences clés grâce à des cours concrets, enrichis par leurs propres expériences terrain.

Contact – Fréjus

07 77 46 60 08
2740 RD4
83 600 Fréjus

Contact – Cannes

07 88 47 59 81
68 Boulevard Carnot
06 400 Cannes

contact@esc-acaman.com
www.esc-acaman.com



Contenu de la formation & Programme

U1 - CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION

Appréhender et réaliser un message écrit
Respecter les contraintes de la langue écrite
Synthétiser des informations
Répondre de façon argumentée à une question posée en relation avec les documents proposés en lecture
Communiquer oralement :
S'adapter à la situation
Organiser un message oral

U2 - LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE ANGLAISE (LVA)

Niveau B2 du CECRL pour les activités langagières suivantes :
Compréhension de l'oral et de documents écrits
Production et interactions écrites et orales

U3 - ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET ÉCONOMIQUE DES ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES

Appréhender l'environnement des activités du secteur de l'immobilier et leurs enjeux
Identifier le cadre juridique des activités immobilières
Caractériser le marché de l'immobilier
Sécuriser au plan juridique les opérations immobilières
Contribuer au développement d'une activité immobilière

U4 - CONDUITE DU PROJET IMMOBILIER DU CLIENT EN VENTE ET/OU LOCATION

Prospection et négociation du mandat
Commercialisation du bien pour une vente ou une location
Accompagnement du client acquéreur
Accompagnement du client bailleur et locataire
Suivi administratif et financier de la location
Dynamisation et personnalisation

U5 - ADMINISTRATION DES COPROPRIÉTÉS ET DE L'HABITAT SOCIAL

Présentation d'une copropriété
Conclusion du contrat de syndic
Processus de décision en copropriété
Gestion administrative et comptable de la copropriété
Gestion du personnel de la copropriété
Gestion des contentieux au sein de la copropriété
Accès au logement social

U6.1 - CONSEIL EN GESTION DU BÂTI DANS LE CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Information du client sur les incidences du changement climatique sur le patrimoine immobilier
Accompagnement du client lors des opérations de travaux
Gestion des risques et des sinistres
Prise en compte de la politique d'aménagement du territoire dans le conseil au client
Participation à des opérations de Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA) dans un contexte de changement climatique

U6.2 - CONSTRUCTION D'UNE PROFESSIONNALITÉ DANS L'IMMOBILIER

Caractériser un territoire dans sa dimension immobilière
Analyser et développer l'entreprise immobilière
Se projeter dans une démarche entrepreneuriale
Dynamiser la relation client
Concevoir et mettre en œuvre une communication externe accessible à tous
Construire son identité professionnelle, y compris numérique
Concevoir un projet professionnel

Attribution de la certification

Le référentiel de certification est organisé en unités constitutives d'un ensemble de compétences et savoirs associés cohérent au regard de la finalité du diplôme. Chaque unité correspond à 1 (ou 2) bloc(s) de compétences et à une épreuve. Dans le cas où l'unité recouvre 2 blocs de compétences, l'épreuve est alors composée de deux sous-épreuves.

Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.